Protection Hypothécaire

viaprotections HYPOTHÉCAIRE

LA PAIX D'ESPRIT POUR L'ACHETEUR EN CAS DE DÉCÈS ACCIDENTEL OU DE PERTE D'EMPLOI INVOLONTAIRE

La Protection Hypothécaire est offerte gratuitement aux acheteurs qui ont acquis un immeuble par l'entremise d'un courtier Via Capitale et contracté leur hypothèque pour un terme fixe auprès de l'une des institutions financières partenaires via un représentant hypothécaire référé par leur courtier Via Capitale. Elle s'applique lorsque l'acheteur décède de manière accidentelle ou perd son emploi de manière non prévisible (abolition de poste, fermeture d'entreprise, congédiement injustifié) pour une période de plus de 30 jours.

Votre couverture

- La Protection Hypothécaire couvre les versements hypothécaires. Dans le cas d'une perte d'emploi, elle couvre également les charges communes de condo. L'indemnité maximale est de 25 000 $.
- La Protection Hypothécaire entre en vigueur le jour de la signature de l'acte de vente notarié et s'applique pour une période maximale de 12 mois.

Pour être admissible*

- Dans le cas d'une perte d'emploi, le propriétaire doit notamment avoir été salarié à temps complet (plus de 30 heures par semaine) pendant les 12 derniers mois consécutifs.
- Immeuble d'un maximum de 4 unités, dont au moins une de celles-ci est occupée par le propriétaire, strictement utilisé à des fins résidentielles, faisant l'objet d'une transaction de vente de plus de 75 000 $.

* Les immeubles neufs sont exclus.

RBC ORBIS GROUPE HYPOTHÉCAIRE CIBC BMO Banque de Montréal

Des partenaires de confiance !

Afin d'offrir le Programme de Protection Hypothécaire à ses clients acheteurs, Via Capitale a conclu des partenariats majeurs au Québec.

viacapitale est la seule bannière immobilière à offrir une protection de cette nature en cas de décès accidentel.

MISE EN SITUATION

Après cinq ans de travail au sein de la même entreprise, vous perdez soudainement votre emploi permanent et vous vous retrouvez sans autres ressources que votre prestation d'assurance-emploi. Vous pourrez reprendre rapidement vos recherches pour trouver un nouvel emploi qui vous convient sachant que vos versements hypothécaires et, le cas échéant, vos charges communes de condo, sont couverts par votre Protection Hypothécaire. Une protection qui vous permet de réaliser votre projet d'achat en toute sérénité !

Les renseignements contenus sur ce feuillet ne constituent pas un contrat et ne sont qu'un aperçu de la Protection Hypothécaire. D'autres conditions d'admissibilité ainsi que des restrictions et exclusions s'appliquent. Pour connaître toutes les conditions, les définitions, les limitations et les exclusions ou pour faire une réclamation, veuillez communiquer avec l'administrateur du programme par téléphone au 1 877 491-2433.

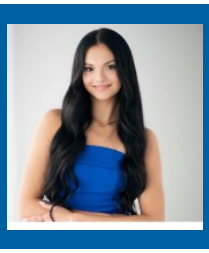

Léonie Gélinas
Courtier immobilier résidentiel
Via Capitale Accès
Agence immobilière

450-521-1914
lgelinas@viacapitale.com

viacapitale

OCTOBRE 2026

Plus d'informations sur la Protection Hypothécaire au 1 877 491-2433 (sans frais).